

La Charte Travel Professional Association pour un label de qualité et de professionnalisme et un fonds de garantie pour la sécurité de vos clients.

Créée en janvier 2002, l'association TPA (Travel Professional Association) regroupe 120 agences de voyages et tours opérateurs indépendants suisses, ouverts au public et dûment inscrits au Registre du Commerce.

Selon la loi fédérale sur les voyages à forfait du 1er juillet 1994, l'organisateur ou le vendeur d'une prestation touristique doit garantir le remboursement des montants payés et le rapatriement du consommateur en cas d'insolvabilité ou de faillite.

Pour ce faire, il doit s'affilier à un fonds de garantie. TPA (Travel Professional Association) est l'un des trois fonds de garantie de la branche suisse du voyage.

Les clients des agences affiliées au fonds de garantie TPA bénéficient d'une couverture supplémentaire sur les prestations individuelles. TPA réalise un audit annuel de chacune de ses agences.

TPA est aussi l'assurance de la fiabilité et de la compétence de ses agences de voyages.

- Chacune des agences de dimension humaine, affiliée à Travel Professional Association offre à chaque client le professionnalisme qu'il est en droit d'attendre lorsqu'il entre dans une agence de voyages.
- Notre fonds de garantie assure la protection de l'argent versé par les clients.
- Les agences affiliées à Travel Professional Association s'engagent à offrir à leurs clients des conseils et des services personnalisés au plus près de leurs attentes et à leur fournir toute l'assistance utile avant et durant leurs séjours.
- En s'adressant à une agence de voyages locale, le client a un échange direct avec des personnes physiques.
- Aucune technologie ne peut remplacer cette relation individuelle avec une personne qui écoute, comprend et prendra tout le temps nécessaire pour travailler avec le client à ses projets, et ce dans une relation de toute confiance.